

**PROJET  
CRÉATION D'UNE ECOLE DOCTORALE DE DROIT  
DU MOYEN-ORIENT  
EDDMO**

**I – APPROCHE**

A - Contexte

B - État des lieux de la recherche dans les pays de la zone

**II – OBJECTIFS**

A – Objectif général

B – Objectifs spécifiques et résultats attendus

**III – STRATEGIE ET METHODE D'INTERVENTION**

**IV – ACTIVITES**

**V – ORGANISATION ET GESTION**

**VI - PARTENAIRES**

**VII – ASPECTS BUDGETAIRES**

## **I – APPROCHE**

### **A. Contexte**

La candidature de soutien au projet de création d'une École Doctorale de Droit du Moyen-Orient (EDDMO) présentée par des universités libanaises (Université Libanaise, Université arabe, Université Saint-Joseph, Université La Sagesse), égyptiennes (Université Ain Shams, Université d'Alexandrie, Université du Caire) et syriennes (Université de Damas, Université d'Alep), en partenariat avec des universités européennes, s'inscrit dans la volonté d'œuvrer en synergie entre partenaires régionaux en vue de créer un espace de recherche plus adapté aux défis du monde actuel, et plus particulièrement aux défis propres à la région de Moyen-Orient : défis géo-politiques, socio-culturels, problématique de l'énergie, autant de préoccupations qui appellent une réflexion nouvelle sur les facteurs de stabilité dans cette région stratégique du monde.

Depuis quelques années, certains pays, dont les pays initiateurs du présent projet, ont mis en place des stratégies de développement nationales dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur. L'introduction du français dans les programmes d'enseignement de certains pays de la zone qui commencent tout juste à s'ouvrir à l'enseignement en langue étrangère et à la coopération universitaire avec l'Europe ; l'adoption du système des trois cycles en vue d'intégrer le système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS) et la reconnaissance réciproque des diplômes pour d'autres ; autant d'initiatives qui démontrent la volonté des partenaires universitaires de la région d'adopter les critères qualitatifs mis en œuvre dans les pays dont l'enseignement supérieur est plus performant.

Du point de vue de la réforme de la gouvernance, le souci d'assurer un enseignement de qualité et une gestion efficiente des universités ont été déterminants pour que certaines universités s'engagent dans une réorganisation institutionnelle des diplômes d'enseignement supérieur. Ainsi, des écoles doctorales ont été créées au sein de certaines universités dont la mission est de gérer de manière cohérente les cursus académiques des étudiants engagés dans cette phase avancée de spécialisation au travers d'une dynamique universitaire institutionnelle.

C'est précisément pour accompagner l'initiation dans certains pays de la région de cette dynamique universitaire institutionnelle au niveau des enseignements approfondis en sciences juridiques que la réflexion a été engagée sur la nécessité d'appréhender de manière plus pertinente les problématiques propres à la région du Moyen-Orient et la manière d'y apporter des propositions de solution. Dans ce cadre, les outils scientifiques pouvant être mis à disposition par les pays partenaires francophones, européens ou internationaux, constituent une opportunité naturellement privilégiée et recherchée, non seulement en raison de l'existence d'un réel besoin dans des domaines actuellement en pleine évolution, tels que le droit des affaires ou la relation du droit et de la gouvernance, mais aussi et surtout en raison de la forte inspiration francophone des sciences juridiques au Moyen-Orient, ces dernières étant issues du droit français. En effet, un intérêt particulier a été manifesté pour un processus de regroupement des moyens et de mutualisation des activités de recherche, notamment dans le cadre d'une coopération Sud/Sud, à travers une politique d'intégration régionale reconnue comme nécessaire pour former des

chercheurs de haut niveau et ainsi réaliser les objectifs de bonne gouvernance, de modernisation et de démocratie, facteurs de stabilité dans cette région du monde.

## B - État des lieux de la recherche dans les pays de la zone

L'état des lieux en matière de recherche en sciences juridiques dans la région du Moyen-Orient démontre la forte inspiration francophone des droits en présence (Liban, Syrie, Jordanie, Egypte, Pays du Golfe...). Ceci se traduit notamment par un nombre important de diplômes supérieurs en droit (DEA et Masters) dispensés en langue française.

L'ensemble de ces diplômes ne sert pourtant pas une politique de recherche scientifique déterminée au niveau national, encore moins au niveau régional (Syrie, Égypte, Liban). En effet, il n'existe pas de coordination au sein, ou entre les institutions de la région sur la recherche en sciences juridiques. Ainsi, les doctorants s'engagent dans des travaux ayant essentiellement un caractère individuel et ne s'inscrivant ni dans une dynamique institutionnelle ni dans une dynamique régionale.

De même, il n'existe pas d'équipes ni de laboratoires de recherche. Beaucoup de thèses effectuées à l'étranger, et notamment en France, traitent de problématiques inexploitées ou n'ayant pas d'écho dans la région du Moyen-Orient. Cette distance par rapport aux préoccupations régionales contribue, dans la grande majorité des cas, au phénomène de fuite de cerveaux.

Les besoins les plus importants et les plus urgents à ce niveau se situent au niveau des études doctorales (DEA, Master), et plus particulièrement s'agissant de la formation des chercheurs à la recherche (dont la pratique de la recherche en réseau) mais aussi à la diffusion de la recherche.

Le projet proposé de création d'une « *École Doctorale de Droit du Moyen-Orient* » (EDDMO) répond à cette préoccupation. Elle permettrait de former une vingtaine de chercheurs de haut niveau tous les ans, au terme d'un cursus de trois ans.

## II – OBJECTIFS

### A – Objectif général

L'objectif général du présent projet vise au renforcement des capacités des universités partenaires du Moyen-Orient en matière de recherche en sciences juridiques. Il contribuera en effet à développer une recherche en sciences juridiques d'envergure régionale et adaptée aux besoins de la région, et encouragera la production de travaux remplissant des critères scientifiques reconnus par la communauté scientifique internationale.

Cette dimension supplémentaire, qui s'ajoutera à celle des thèses préparées dans les universités partenaires, requerra une mutualisation des moyens, la définition d'une politique de recherche adaptée, la formation localement de docteurs de qualité et la mise en place d'un label régional.

En soutenant une structure régionale qui se donne pour objectif de promouvoir des travaux de recherche répondant plus directement à des préoccupations actuelles et plus ciblées dans la région et qui respectent des critères méthodologiques plus stricts, « *l'École Doctorale de droit du Moyen Orient* » entend ainsi contribuer à l'œuvre de modernisation et de promotion de l'État de droit dans la région.

Les axes d'intervention du présent projet de création d'une EDDMO portent donc sur la promotion d'une politique régionale de recherche et sur un soutien méthodologique des travaux en vue de la production de thèses de qualité scientifique de haut niveau.

## B – Objectifs spécifiques et résultats attendus

1) En matière de promotion d'une politique régionale de recherche, les objectifs sont :

- Favoriser les thèses qui répondent à un besoin régional et social ;
- Intégrer la dimension comparative, en particulier entre le Liban, l'Égypte et la Syrie ;
- Encourager la mobilité dans la région et favoriser ainsi les rencontres et les échanges entre doctorants, leur permettant ainsi de sortir de leur isolement ;
- Mutualiser les moyens en vue d'augmenter les capacités en matière de recherche en sciences juridiques ;
- Promouvoir la diffusion des recherches.

### Résultats attendus

- Une meilleure visibilité et une plus grande adéquation des recherches aux besoins régionaux exprimés ou constatés ;
- Un échange fructueux entre les partenaires universitaires du Moyen-Orient, mais aussi entre ces derniers et leurs partenaires francophones, européens et internationaux.

2) En matière de soutien méthodologique des travaux, les objectifs sont :

- Organiser des séminaires axés sur la méthodologie générale de recherche ;
- Initier les chercheurs de la zone à la méthodologie de recherche comparative.

### Résultats attendus

- Des thèses de meilleure qualité scientifique sont produites ;
- Les résultats des recherches constituent un outil plus efficace pour répondre aux besoins régionaux exprimés.

### III – STRATEGIE ET METHODE D'INTERVENTION

Pourront être admis à l'EDDMO les candidats ayant obtenu le DEA ou un Master Recherche avec excellence et s'engageant à poursuivre une formation doctorale. Le nombre d'étudiants qui pourraient bénéficier de ce cursus s'élève à une vingtaine. Ces thèses bénéficieront de bourses de mobilité régionale de courte durée accordées par l'AUF ou d'autres institutions.

Les étudiants hors universités partenaires de l'Ecole devront prendre une inscription administrative auprès d'une université partenaire et seront ensuite admis à l'Ecole s'ils remplissent les critères d'admissibilité mis en place.

#### A – Définition des critères d'admissibilité des doctorants

La stratégie d'intervention repose sur une sélection de thèmes suffisamment larges et ouverts. En conséquence, il a paru préférable de définir une politique de recherche et des critères d'admissibilité de doctorants qui :

- répondent à un besoin régional et social,
- intègrent la dimension comparative, en particulier entre le Liban, l'Egypte, la Syrie.

#### B – Condition d'octroi du label « École Doctorale »

Les thèses soutenues dans les universités et facultés d'origine auront un label «Ecole doctorale» aux conditions suivantes :

- Utilité régionale et sociale
- Dimension comparative
- Méthodologie rigoureuse et stricte
- Thèse rédigée en langue française ou en langue arabe. Cependant, seules les thèses rédigées en langue française peuvent obtenir un appui AUF.
- Obligation de mobilité : Une obligation de mobilité de 3 mois pendant la durée de préparation de la thèse dont un minimum de deux mois dans une université partenaire au Moyen-Orient. L'appui de l'AUF pour la mobilité est réservé aux doctorants qui rédigent en français.
- Obligation de suivre les séminaires organisés par l'Ecole doctorale (cf. infra)
  - suivre au moins une fois la totalité du séminaire de méthodologie
  - chaque année, avoir suivi le séminaire thématique et disciplinaire
  - chaque année, avoir participé aux séminaires des doctorants
  - Obligation de soutenir dans une université partenaire du Moyen-Orient.

## IV – ACTIVITES DU PROJET

A – Mutualiser les moyens à travers la promotion de l'échange et l'accès à l'information

1) Portail d'informations hébergé par l'AUF. Il pourra être bilingue français-arabe.

- ➔ Création d'un portail d'informations pour les doctorants et les chercheurs, via un site internet propre, relatif à **tous les programmes de Master et DEA à vocation recherche**, les centres et séminaires de recherche, les règlements doctoraux, les ouvertures de postes scientifiques, les annonces de bourses doctorales et postdoctorales.
- Création d'un **fichier des thèses** centralisé, alimenté par les différentes universités, reprenant les thèses soutenues, les thèses en cours, les soutenances prévues, et les thèses publiées. Possibilité de médiation et de coordination pour les sujets de thèse qui sont proches.
- **Réseau d'échanges d'invitations** : séminaires, colloques, cours spécifiques, etc.
- **Réseau pour les doctorants** afin de permettre des échanges et de réduire leur isolement.
- **Portail de chercheurs** : ce portail mettra à disposition les CV des chercheurs ce qui facilitera la sélection des profils souhaités pour :
  - l'organisation de séminaires, colloques ou conférences et cela en fonction des spécialisations annoncées,
  - la direction de travaux de recherche,
  - ou encore pour faciliter l'interactivité sur des questions précises.

2) Accès aux bibliothèques des universités, dans le respect des règlements internes des bibliothèques.

3) Réseau de personnes-ressources dans chaque faculté, désignées par ces dernières, membres du personnel académique et chargées de transmettre les données pertinentes au webmaster afin d'alimenter le portail d'informations, et de renseigner les doctorants des autres universités partenaires qui voudraient entrer en contact avec des professeurs en particulier.

4) Mission de promotion et de recommandation régionale à l'intention des universités partenaires, sans la moindre tutelle, ces Universités restant maîtres du parcours doctoral. L'École se veut un centre de réflexion sur l'évolution du doctorat en droit

B - Fonction pédagogique : l'organisation de séminaires. Un séminaire est organisé chaque année dans l'une des universités d'accueil. Ce séminaire, dispensé en français, est ouvert à tous les chercheurs de l'École Doctorale.

1) Séminaire de méthodologie de la recherche

- Méthodologie générale de la recherche : choix d'un sujet, accès et exploitation des sources, définition d'une problématique et construction d'une thèse. Témoignages de professeurs ayant une expérience significative dans ce domaine.

- Méthodologie du droit comparé afin d'éviter d'aboutir à une simple juxtaposition des droits internes

2) Séminaire thématique et disciplinaire : État des recherches dans des disciplines particulières, à l'intention des doctorants et des chercheurs.

3) Séminaire des doctorants : Présentation par les doctorants de leur travail, en présence du ou des directeurs de thèse, des professeurs de la discipline et des autres doctorants. Ceci permet de mesurer l'impact des présentations, d'échanger, de tester des hypothèses, etc.

## **V – ORGANISATION ET GESTION DE L'ÉCOLE**

Une **convention de coopération** sera signée entre les universités qui souhaitent créer un consortium d'appui à une école intitulée « École doctorale francophone en sciences juridiques du Moyen-Orient », et déterminant les organes de cette École.

Ses organes seront un conseil scientifique, un conseil exécutif et un secrétariat.

**Le Conseil scientifique** est composé des Doyens et d'un nombre limité de personnalités scientifiques extérieures. La durée du mandat de ces personnalités est de 2 à 3 ans. Elles seront désignées lors de la première réunion des Doyens. Le Conseil peut décider d'inviter un nombre limité de personnalités du monde professionnel juridique.

La première présidence sera assurée par l'université porteur du projet. La présidence sera ensuite tournante.

Le Conseil scientifique se réunit au moins une fois par an.

Le Conseil a notamment pour fonction :

- d'examiner les candidatures à l'École doctorale de droit du Moyen Orient
- de sélectionner les boursiers
- de décider de l'octroi du label « École doctorale »
- de décider de l'intégration de nouveaux membres partenaires

**Le Conseil exécutif** est composé de membres désignés par les Doyens.

La présidence du conseil exécutif est assurée par l'université qui assure la présidence du conseil scientifique.

Le Conseil exécutif se réunit au moins deux fois par an.

Le Conseil est chargé :

- de préparer les projets de programme des séminaires annuels,
- de les soumettre ensuite pour ratification au conseil scientifique,
- et d'en assurer le suivi.
- d'élaborer une proposition de budget qu'il soumet au conseil scientifique pour ratification.

**Le secrétariat administratif** : le secrétariat administratif, en charge du budget et des inscriptions à l'école doctorale, sera assuré par l'AUF. Le site EDDMO sera alimenté par chaque université.

## **VI – PARTENAIRES**

Les partenaires du Moyen-Orient dans le cadre du projet sont :

- **Les universités partenaires** :
  - **Universités libanaises** : Université arabe de Beyrouth, Université La Sagesse, Université Libanaise, Université Saint-Joseph
  - **Universités égyptiennes** : Université Ain Shams, Université d'Alexandrie, Université du Caire
  - **Universités syriennes** : Université d'Alep, Université de Damas
- **Le Consortium** qui regroupe, une fois par an, l'ensemble des représentants des universités partenaires.

## **VII – ASPECTS BUDGETAIRES**

### **A. Séminaire annuel**

Financement annuel d'un séminaire itinérant d'une semaine comprenant des conférences méthodologiques, thématiques et disciplinaires et des conférences de doctorat.

L'Université dans laquelle se déroule le séminaire pourra bénéficier d'une subvention pour son organisation.

Ce séminaire s'adresserait à environ 20 doctorants, une dizaine de professeurs et 2 experts

### **B. Mobilité**

Financement de missions de courte durée favorisant la mobilité des doctorants, pour le Moyen-Orient et l'international.

Il s'agit de financer l'obligation de mobilité de 3 mois pendant la durée de préparation de la thèse dont un minimum de deux mois dans une université partenaire au Moyen-Orient, cette obligation étant une des conditions de l'octroi du label.